

LES INONDATIONS

L'AIDE AUX RÉGIONS DES PROVINCES DE
L'OUEST—L'UTILISATION DES FORCES
ARMÉES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Le premier ministre est-il en mesure de nous dire si le premier ministre de la Saskatchewan a présenté au gouvernement canadien une demande de secours à l'égard des dommages causés récemment dans cette province par les inondations? Deuxièmement, le ministère de l'Agriculture, des fonctionnaires chargés du programme de rétablissement agricole des Prairies ou toutes autres autorités fédérales ont-ils évalué l'étendue des dommages?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Sans aller dans les détails, je puis vous dire que les premiers ministres de quelques provinces de l'Ouest ont demandé de l'aide fédérale. Nous attendons de connaître l'étendue des dommages et de recevoir des chiffres plus précis avant de décider de quelle façon nous pourrions donner suite à leurs demandes.

Maintenant que le danger d'inondation est disparu, il conviendrait peut-être de signaler que le gouvernement fédéral a joué un rôle important en prêtant l'aide nécessaire. Il y avait à certains moments des centaines de membres des Forces armées canadiennes qui s'occupaient des digues, et d'autres ministères, tels le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et des préposés au programme de rétablissement agricole des Prairies ont participé aux opérations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis entièrement d'accord avec ce que le premier ministre a dit dans la dernière partie de sa déclaration. Nous sommes tous très reconnaissants de ce qui a été fait. Je lui demanderais maintenant de répondre à la seconde question: a-t-on fait l'estimation des dégâts en Saskatchewan? Lorsqu'il parle d'autres provinces, il doit faire allusion au Manitoba?

Le très hon. M. Trudeau: Et la Colombie-Britannique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et la Colombie-Britannique, en effet. Le gouvernement fédéral a-t-il déjà fait une estimation des dégâts?

Le très hon. M. Trudeau: A ma connaissance, les dépenses n'ont pas encore été entièrement évaluées, mais je me renseignerai pour voir s'il y a du nouveau.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Puisque le gouvernement fédéral songe à

offrir certains dédommagements pour compenser les dommages causés par les inondations, ne songerait-il pas aussi à acquitter une partie du coût des travaux effectués pour prévenir les inondations? Je pense, en particulier, à la ville de Lumsden dans la vallée de Qu'Appelle et à d'autres régions qui ont des difficultés semblables.

Le très hon. M. Trudeau: Le gouvernement fédéral a pris diverses mesures pour aider à prévenir les inondations. La loi canadienne sur les ressources hydrauliques renfermera sans doute certaines dispositions de ce genre; cette mesure devrait être présentée à la Chambre avant la fin de la session.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): A propos de l'utilisation des forces armées pour aider à restreindre les dangers d'inondation dans les provinces, le gouvernement songerait-il à assurer ces services gratuitement?

Le très hon. M. Trudeau: Étant donné que les frais sont rarement remboursés, de toute façon, monsieur l'Orateur, il y aurait peut-être lieu d'examiner cette suggestion.

AIR CANADA

LA GRÈVE DES MÉCANICIENS—LA PRÉSENCE
D'UN MÉDIATEUR

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au ministre du Travail, à la suite de la bonne nouvelle—j'espère qu'on ne la niera pas—qu'Air Canada et l'Association internationale des machinistes ont repris les négociations. Le ministre songe-t-il à y envoyer un médiateur afin que la deuxième série de négociations, durant la grève, soit plus fructueuse que la première?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Je suis heureux de dire que les mécaniciens et Air Canada sont en conférence depuis deux heures cet après-midi. J'ai bon espoir, surtout parce que la réunion est due à leur propre initiative. Je souhaite que ces entretiens soient fructueux et aboutissent, car si Air Canada et le syndicat intéressé ne parviennent pas de leur propre gré à un accord à la suite de cette série d'entretiens, et s'ils comptent que le gouvernement interviendra et réglera le conflit par une mesure législative, ils peuvent s'attendre à une longue grève.

M. Lewis: J'approuve la dernière remarque du ministre, qui dit que le gouvernement ne tentera pas d'intervenir de cette façon. Toutefois, lorsqu'un syndicat gréviste et un employeur se consultent pour la deuxième fois durant une grève et que les résultats ne